

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 1/9

SOMMAIRE

1	Objet.....	2
2	Champ d'application.....	2
3	Responsabilités	2
4	Documents de référence	2
5	Définition.....	2
6	Généralités	3
6.1	Correspondant chez Teissier Technique, ESA , FRANSANO	3
6.2	Ethique.....	3
6.3	Système de management QSE.....	3
6.4	Prérogatives	4
7	Obligations des Fournisseurs	4
7.1	Sélection, Qualification et suivi des Fournisseurs	4
7.2	Prise en compte et acceptation d'une commande.....	4
8	Gestion documentaire	5
9	Traçabilité et archivage	5
10	Maitrise de la sous-traitance de deuxième rang.....	5
11	Moyens de production.....	6
12	Contrôle et homologation	6
13	Vérification des moyens de mesures	6
14	Propriété de Teissier Technique, ESA ou FRANSANO	6
15	Conditionnement et identification.....	6
16	Documentation de livraison.....	7
17	Gestion des non conformités	7
17.1	Dérogation.....	7
17.2	Non-conformité détectée par Teissier Technique, ESA ou FRANSANO	7
17.3	Coût de Non Qualité	7
18	Maitrise des procédés spéciaux.....	8
18.1	Validation.....	8
18.2	Revalidation	8
18.3	Remise en cause	8
19	Validation des exigences qualité	9

Or	Edition originale	M. PLAUTE DIT LEBRUN	C. PREMAT	JL. TEISSIER	14/11/25
Rév. 1	Ateimi remplacé par ESA	S. GAUTHIER	A. COMTE	S. GAUTHIER	07/07/26
		Rédigé / modifié par	Vérifié par	Approuvé par	



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation
12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE



PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 2/9

1 OBJET

La présente procédure a pour objet de définir les exigences que les Fournisseurs s'engagent à respecter dans le cadre des commandes qui leur sont confiées, afin d'assurer que les produits et services fournis répondent aux exigences du Groupe et de chaque société, de ses clients et des normes applicables, notamment EN 9100, ISO 9001, ISO 14001.

2 CHAMP D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à :

- Tous Fournisseurs et Sous-Traitants externes de produits, matières premières, composants, prestations et sous-traitances
- Aux prestataires de services ayant un impact sur la qualité, la sécurité, l'environnement ou la conformité produit.

3 RESPONSABILITES

Fonction	Responsabilités principales
Service QSE	Tient à jour la procédure Assure la formation, la conformité réglementaire, l'application normative et des exigences des parties intéressées
Service ACHATS	Gère le suivi des fournisseurs et le respect des exigences
Fournisseurs	Respecter les exigences de la présente procédure

4 DOCUMENTS DE REFERENCE

Normes EN 9100, ISO 9001 et ISO 14001

Manuel de management QSE (MMQSE)

Maîtrise des documents, des données et des enregistrements QSE

Processus ACHATS

5 DEFINITION

Fournisseur : société externe fournissant produits ou services à l'entreprise.

Sous-Traitant : opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant, tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.

Prestataire de service : propose des services en contrepartie d'une rémunération, dans le cadre d'un travail indépendant.

Fournisseur critique : fournisseur dont le produit ou service impacte directement la sécurité, la conformité ou la performance du produit final.

Sélection : le fournisseur est choisi en fonction du besoin propre à la prestation ou au produit recherché mais aussi des critères d'achat, logistique, comptable.

Qualification : un fournisseur est qualifié en fonction des informations données lors de sa sélection mais aussi par l'acceptation d'échantillons initiaux (performance et application), l'avis favorable d'un audit demandé et des évaluations.

Évaluation : les fournisseurs actifs font l'objet d'une évaluation de leur performance suivant les critères en cohérence avec nos politiques et donc nos objectifs (délais, niveau de qualité).



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation
12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE



PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 3/9

6 GENERALITES

6.1 CORRESPONDANT CHEZ TEISSIER TECHNIQUE, ESA ET FRANSANO

Nous reportons sur chacune de nos commandes, le nom, les coordonnées téléphoniques et email du correspondant en charge du suivi de la commande.

Toute nouvelle correspondance doit être adressée à cette personne quel que soit le sujet abordé.

6.2 ETHIQUE

TEISSIER TECHNIQUE, ESA et FRANSANO souhaitent un comportement éthique de la part de ces Fournisseurs.

Nous nous attendons, donc, à ce que les Fournisseurs :

- Se conformer aux lois et réglementations applicables, incluant notamment les lois et règlements visant à la protection des Droits de l'Homme
 - S'assurer que leurs activités n'ont pas recours au travail illégal des enfants
 - Assurer à leurs employés un cadre de travail exempt de tout harcèlement physique, psychologique et oral, ou toute autre conduite abusive
 - Sont tenus de garantir l'égalité d'accès à l'emploi et un traitement de leurs employés sans discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'adhésion syndicale, les convictions politiques ou religieuses personnelles
 - Favoriser les conditions de travail qui encouragent l'emploi de personnes handicapées
- Se conformer aux lois et réglementations étrangères et locales visant à lutter contre la corruption, contre le blanchiment d'argent et le terrorisme
- Se conformer aux lois et règlements relatifs au droit de la concurrence, à la protection des données, aux réglementations commerciales internationales
- Se conformer aux lois et règlements relatifs à la santé, à la sécurité des lieux de travail et à l'environnement
 - Gérer activement, prévenir et réduire les risques environnementaux et sur la santé et la sécurité
 - Protéger la santé, la sécurité et le bien-être de toutes personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités
 - Limiter l'impact environnemental de leurs opérations
 - Préserver les ressources naturelles
 - S'assurer que leurs marchandises, travaux ou services n'ont pas un impact négatif / néfaste sur la biodiversité
 - Développer une contribution positive pour lutter contre le changement climatique
- Se conformer à la réglementation applicable sur l'utilisation des produits dangereux et leur restriction
 - S'assurer que les produits livrés respectent la réglementation CLP, RoHS, REACH, ainsi que toutes autres réglementations applicables
 - Fournir toutes les matières premières, composants et sous-ensembles à partir de minéraux d'origine responsable (Conflict Mineral)

6.3 SYSTEME DE MANAGEMENT QSE

Le Groupe s'est engagé dans une démarche Qualité, Santé-Sécurité et Environnementale basée sur les normes ISO 9001, ISO 9100, ISO 45 001 et ISO 14001.

Les Fournisseurs sont invités à mettre en place ces démarches et doivent en promouvoir la connaissance parmi les travailleurs et les parties intéressées.

Toutefois, ces dernières étant volontaire, il est demandé de respecter au minimum les exigences suivantes :

- Se conformer à la réglementation applicable (Code du travail, Code de l'Environnement, REACH, RoHS, ...)
- Maintenir un système adapté au type d'activité de la société, et aux produits ou services proposés sur le marché
- Fixer chaque année des objectifs en amélioration par rapport à l'année précédente
- Désigner un responsable qualité produit et communiquer ses coordonnées à Teissier Technique
- S'assurer de la collecte et du traitement des déchets industriels suivant des filières accréditées
- Informer TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO de la position de la société concernant une démarche QSE



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE

Trame procédure révision 0

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 4/9

6.4 PREROGATIVES

Dans le cadre d'exécution de contrôles ou d'audits de suivi, le Fournisseur assure aux représentants du service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO et éventuellement aux représentants de ses clients ou des services officiels de surveillance, un libre accès aux établissements, aux installations et à la documentation relative à la réalisation de la fourniture.

Sur demande du service qualité TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO ou du correspondant, le Fournisseur coordonne les éventuels audits chez le ou les Sous-Traitants de deuxième rang.

Dans ce même cadre, le Fournisseur s'engage à mettre à disposition ses équipements de contrôle qui s'avèrent nécessaires à la vérification des caractéristiques de sa prestation.

Sur un article douteux, des contrôles complémentaires peuvent être demandés sans qu'il n'en résulte des plus-values.

7 OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS

7.1 SELECTION, QUALIFICATION ET SUIVI DES FOURNISSEURS

Avant toute utilisation d'un nouveau Fournisseur, une sélection et qualification de ce dernier doit être effectuée selon la **F&ST P 001 SELECTION, QUALIFICATION ET EVALUATION DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANT**.

Une évaluation annuelle est réalisée selon la procédure F&ST_P01 afin de déterminer si le Fournisseur est toujours approuvé pour travailler avec TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Un audit peut être réalisé chez le Fournisseur, ESA ou FRANSANO pour confirmer que les informations reçues sont en adéquation avec les exigences et objectifs de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, notamment en ce qui concerne :

- L'organisation générale
- L'organisation qualité
- La qualification du personnel
- La formalisation des procédures
- L'organisation pratique et la capacité des installations de fabrication et de contrôle

Un audit peut être déclenché de façon périodique ou provoqué pour évaluer la situation à une période donnée ou pour vérifier que le process de réalisation d'un article est maîtrisé dans les différents postes de sa fabrication.

- Il doit être réalisé lorsque l'article est en cours de production.
- Il est déclenché dans le cadre d'une démarche d'industrialisation ou suite à une dérive Qualité.

7.2 PRISE EN COMPTE ET ACCEPTATION D'UNE COMMANDE

Lors de sa réponse à une consultation de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, le Fournisseur s'engage à respecter les exigences définies dans ce document et tout autre document fourni à cette étape.

Du seul fait de l'acceptation d'une commande, le Fournisseur reconnaît avoir reçu toutes les indications pour son exécution. Il lui appartient de demander les informations complémentaires qu'il estime nécessaires pour la définition de l'article, sa réalisation ou son contrôle.

Avant d'accuser réception de la commande, il s'assure notamment qu'il tient en sa possession, et à l'indice correct, tous les documents référencés sur la commande et ses annexes.

Le Fournisseur à l'entière responsabilité de la qualité du travail effectué dans ses établissements ou chez ses Sous-Traitants. Il doit assurer la conformité de sa prestation aux spécifications de la commande et de ses annexes et aux règles de l'art de son métier.

L'utilisation par le Fournisseur d'instructions ou d'outillages de fabrication et de contrôle TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, destinés à faciliter son travail, ne peut en aucun cas diminuer sa responsabilité en ce qui concerne la qualité de la fourniture, notamment dans le choix des moyens de contrôle à mettre en œuvre.

Le Fournisseur s'engage à informer TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO de toute évolution de ses produits ou de tout changement de ses processus (fabrication, contrôle, Fournisseur, sous-traitance, déménagement) avant leur réalisation.



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE

Trame procédure révision 0

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 5/9

Le Fournisseur s'engage à informer TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO de l'obsolescence des composants qu'il est chargé d'approvisionner au titre d'une commande.

Le Fournisseur s'engage à **accuser réception des commandes** TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO dans un **délai de 72h** par rapport à la date de réception de la commande.

8 GESTION DOCUMENTAIRE

Le Fournisseur à la responsabilité d'utiliser pour les travaux qui lui sont confiés les plans (et autres spécifications) dont l'indice est mentionné dans la commande.

Il est également responsable de la mise à jour de son dossier industriel lorsque TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO lui communique des plans (ou autres spécifications) modifiés.

Les demandes de documents (plans, spécifications, ...) nécessaires à la réalisation du contrat ou de la commande sont à adresser à l'acheteur qui a passé la commande.

Le Fournisseur doit mettre en place les dispositions nécessaires pour :

- Assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat ou de la commande
- Assurer que l'indice de révision de ces documents est valide
- Assurer la disponibilité des documents applicables sur les lieux d'utilisation
- Assurer la disponibilité des documents applicables chez les sous contractants
- Prévenir l'utilisation de documents périmés ou portant des annotations manuscrites non validées

9 TRAÇABILITE ET ARCHIVAGE

Le Fournisseur, par une organisation appropriée, sera en mesure d'établir la traçabilité des fabrications réalisées : origine de la matière, lot de fabrication, date d'exécution des principales opérations, certificat d'analyse, certificat de conformité, rapport de contrôle et d'essais, rattachement aux commandes.

Les livraisons partielles pour les traitements et la peinture ne sont pas autorisées.

Il s'engage également à en apporter les preuves sur demande de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Sauf indication contraire, les documents relatifs à la prestation doivent être archivés pendant 50 ans à l'abri de toute détérioration ou perte. Cet archivage doit être réalisé même si les documents ne sont pas explicitement demandés sur la commande de TEISSIER TECHNIQUE, ESA, FRANSANO.

Cette exigence reste applicable en cas d'interruption des contrats ou commandes d'achats.

10 MAITRISE DE LA SOUS-TRAITANCE DE DEUXIEME RANG

Pour éviter la contrefaçon, le Fournisseur doit s'approvisionner chez des Fournisseurs (de rang inférieur) présentant toutes les garanties de qualité (disposant des habilitations officielles, agréments).

Pour les Sous-Traitants, les points sont identiques. A cela s'ajoute la validation de la maîtrise des procédés spéciaux.

Le Fournisseur anime un processus de sélection et d'évaluation de ses Fournisseurs (audit, questionnaire, cotation annuelle, ...). Il veille particulièrement à garantir que ses Fournisseurs assurent la traçabilité des opérations réalisées ainsi que la matière première ou les composants de base (lots, certificats matière, certificats de conformité, ...).

Si le Fournisseur ne peut pas s'approvisionner chez des Fournisseurs du réseau officiel du fabricant, il doit garantir que le produit utilisé n'est ni contrefait ni défectueux. Il devra rattacher le produit qui lui sera livré à une déclaration de conformité établie et certifiée par le fabricant et/ou faire contrôler à sa charge un échantillon représentatif par un laboratoire indépendant permettant de vérifier les caractéristiques techniques du produit.

Le Fournisseur est entièrement responsable du choix de ses Fournisseurs et de la qualité de leurs prestations. En cas de défaut, il devra prendre toutes les mesures pour résoudre le problème de manière à assurer la conformité de sa propre prestation aux exigences de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Le Fournisseur devra reporter toutes les exigences de Teissier Technique, ESA ou FRANSANO à ses Sous-Traitants, inclus dans ce document et celles figurant sur les documents achats et techniques.



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE

Trame procédure révision 0

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 6/9

11 MOYENS DE PRODUCTION

Le Fournisseur doit disposer de locaux et d'installations adaptés à la réalisation du contrat ou de la commande.

Le Fournisseur doit assurer l'entretien de ses équipements de production et conserver les éléments permettant de la démontrer.

Le Fournisseur doit assurer la gestion et la préservation des équipements de production qui lui sont mis à disposition par Teissier Technique.

12 CONTROLE ET HOMOLOGATION

Par son organisation, le Fournisseur doit s'assurer de la conformité de toutes les côtes ou caractéristiques (sur toutes les pièces livrées) résultant de sa prestation aux plans ou spécification de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Le Fournisseur doit disposer de tous les moyens de contrôle nécessaires au contrôle des côtes ou caractéristiques résultant de sa prestation. S'il développe un moyen de contrôle spécifique, celui-ci devra être systématiquement considéré comme un moyen de mesure.

Le Fournisseur doit systématiquement fournir un relevé dimensionnel ou de performances ou tout autre document lorsque cela est exigé dans la commande TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Pour chaque première fabrication, le Fournisseur doit démontrer d'une façon formelle la conformité de sa production. Il constitue à cet effet le dossier d'homologation. Il comprendra à minima les certificats matière (minimum 3.1), les certificats de conformité de traitement et/ou de peinture et/ou le relevé dimensionnel. Ce dossier sera livré avec les pièces.

13 VERIFICATION DES MOYENS DE MESURES

Les moyens de mesure, de contrôle et d'essais sont étalonnés périodiquement et, conformément aux normes en vigueur, avec raccordement aux étalons nationaux.

La traçabilité des étalonnages doit être assurée (fiche de vie, ...).

14 PROPRIETE DE TEISSIER TECHNIQUE, ESA OU FRANSANO

Le Fournisseur doit prendre les mesures adaptées à la préservation de tous produits confiés par TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Le Fournisseur doit identifier, vérifier, protéger et sauvegarder, tout produit que TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO a fourni pour être utilisé ou incorporé dans le produit livrable.

Lorsqu'un produit confié par TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO est perdu, endommagé ou encore jugé impropre à l'utilisation, le Fournisseur doit le notifier à TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO peut fournir des moyens de fabrication et/ou de contrôle dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la commande.

Le Fournisseur est tenu de les identifier, de les maintenir en état, de s'assurer de la validité de l'étalonnage et d'informer TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO par écrit de toute usure ou détérioration.

Ces moyens laissés en dépôt chez le Fournisseur pour l'exécution exclusive du contrat ou de la commande d'achat restent la propriété de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, et sont restitués à chaque fin de prestation.

15 CONDITIONNEMENT ET IDENTIFICATION

Les pièces ou équipements doivent être placées dans des emballages garantissant leur protection contre tous les dommages ou détériorations pendant leur stockage, transport ou manutention.

Le conditionnement doit être identifié par le numéro de la commande, la référence de l'article et la quantité.

L'identification doit être lisible et durable.

En fonction de la criticité de la pièce, TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO pourra demander un emballage spécifique. Lorsque applicable, les produits sensibles à l'humidité doivent être conditionnés de manière appropriée.

Tous les produits livrés doivent être propres et non pollués.



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE

Trame procédure révision 0

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 7/9

16 DOCUMENTATION DE LIVRAISON

Le Fournisseur devra fournir toute la documentation exigée dans la commande.

Le minimum requis sont les certificats matière (minimum 3.1), les certificats de conformité de traitement et/ou de peinture (conforme à la norme NF EN 9163) et relevé dimensionnel.

Ils devront être **envoyé par email à l'acheteur ou boîte mail dédiée si existante au maximum dans les 24 heures après la livraison ou joint aux pièces livrées.**

Toutes les références portées dans les différents documents de livraison doivent être cohérentes entre elles et conformes à celles qui figurent sur la commande de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

Les informations minimales à porter dans les déclarations de conformité et les bordereaux de livraison sont les suivantes

- La référence de la commande
- La référence de l'article
- La quantité

17 GESTION DES NON CONFORMITES

Toute pièce ou équipement trouvé non conforme au cours du cycle de production et de contrôle doit être identifié et isolé des autres pièces ou équipements.

Le Fournisseur s'engage à signaler au service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO dans les plus brefs délais, tout défaut qu'il découvrirait en cours de fabrication, de montage, d'essais ou après livraison de la fourniture.

Le Fournisseur s'engage à fournir tout le support nécessaire à TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO pour parvenir à déterminer les causes des problèmes et à déterminer les actions correctives nécessaires.

17.1 DEROGATION

Toute fourniture non conforme aux spécifications et ne pouvant être remise en conformité fera l'objet d'une demande de dérogation avant livraison.

Cette demande de dérogation devra indiquer les causes de la non-conformité ainsi que les actions prises pour empêcher l'apparition du problème sur les prochaines fabrications.

La fourniture concernée ne pourra être livrée qu'après acceptation de la dérogation par le service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO.

17.2 NON-CONFORMITE DETECTEE PAR TEISSIER TECHNIQUE, ESA OU FRANSANO

Lorsque le produit livré est détecté non conforme et que la responsabilité du Fournisseur est établie, TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO peut retourner les produits défectueux, accompagnés d'une fiche de non-conformité, afin qu'ils soient remis en état ou échangés.

Le Fournisseur s'engage à communiquer par écrit à TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO au travers de la fiche de non-conformité et dans les plus brefs délais, l'analyse et les actions qu'il aura définies suite à la non-conformité.

17.3 COUT DE NON QUALITE

Dans le cas où les pièces doivent être rebutées, un avoir devra être réalisé par le Fournisseur.

Le montant sera défini par TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO selon l'étape d'identification de la non-conformité, du prix de revient de la pièce et des frais administratif de gestion de la non-conformité réactualisés chaque année.

Coût de Non Qualité = Prix de revient selon étape + Frais gestion administrative de la NC



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation
12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE

Trame procédure révision 0

PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 8/9

18 MAITRISE DES PROCEDES SPECIAUX

18.1 VALIDATION

Dans le système de management de la qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, lorsque la conformité du produit résultant ne peut être contrôlée sans destruction, le processus est qualifié de « procédé spécial ».

TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO reconnaît les habilitations, les agréments ou les qualifications délivrées par les organismes officiels (COFRAC, PRI-NADCAP, ...) ou par de grands donneurs d'ordres.

Pour être reconnu et valider la maîtrise d'un procédé, il suffit de communiquer les éléments probants au service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO. Dans le cas contraire, une campagne de qualification devra être engagée.

Le Fournisseur a la responsabilité de la maîtrise des procédés spéciaux établis par TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO en interne et en externe, donc de faire appliquer cette démarche de validation à ses propres Fournisseurs. Si ses Fournisseurs sont déjà connus et ont correctement répondu, la démarche n'est pas nécessaire.

Afin de montrer qu'il répond aux exigences, le Fournisseur devra communiquer les informations suivantes et fournir les justificatifs demandés :

- L'identification des moyens nécessaires à la réalisation du procédé spécial
- Le planning de surveillance ou de vérification de ces moyens (avec justificatifs)
- L'identification et la qualification (compétences et formations) du personnel participant à l'exécution des différentes opérations du procédé spécial
- Le récapitulatif des références des procédures internes intervenant dans la mise en œuvre du procédé spécial
- Le descriptif des contrôles et la formalisation des résultats à accomplir tout au long de la mise en œuvre du procédé spécial (fournir des justificatifs)
- Des essais de qualification définis par les normes en vigueur

Les résultats des essais permettront de qualifier ou non le couple Fournisseur/Sous-Traitant-procédé spécial.

Le procédé spécial ne peut être validé que lorsque toutes les demandes d'actions correctives ont été mises en place et soldées par le service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO. Si cela est nécessaire le service qualité peut réaliser un audit chez le Fournisseur.

Tout changement de Fournisseur de deuxième niveau, d'équipement, tout remplacement de personne, toute modification de documents identifiés dans le document devra être porté à l'attention de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO avant la mise en place effective.

18.2 REVALIDATION

La revalidation d'un procédé spécial suit le même processus que celui décrit ci-dessus.

En fonction des non conformités détectées par le service qualité de TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO, la périodicité peut être réduite.

18.3 REMISE EN CAUSE

La validation de la maîtrise d'un procédé spécial peut être partiellement ou totalement remise en cause dans les cas suivant :

- Le résultat non satisfaisant du produit fini
- L'évolution du référentiel
- L'interruption prolongée supérieure à 18 mois de l'utilisation du procédé
- L'évolution des conditions de mise en œuvre
- Au cours de l'examen périodique de la situation
- Déménagement des installations



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation
12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE



PROCEDURE

Référence :
F&ST_P_02

EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Révision : 1

Page : 9/9

19 VALIDATION DES EXIGENCES QUALITE

Afin d'accuser réception de ce document et de formaliser l'acceptation des exigences qui y sont formulées, le Fournisseur pourra indiquer ses commentaires ci-après.

L'acceptation du document est à renvoyer au correspondant habituel.

Ces exigences sont considérées comme acceptées, dans le cas où aucune réponse de votre part n'est envoyée à TEISSIER TECHNIQUE, ESA ou FRANSANO dans un délai de 1 mois après consultation du dit document.

Fournisseur : _____

Etes-vous certifié, si oui merci de nous transmettre une copie

☐ Certificat ISO 9001 ☐ Certificat ISO 14001 ☐ Certificat ISO 45001 ☐ Autres

Merci de transmettre vos conditions générales de ventes.

Commentaires : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature :



Ce document est la propriété du Groupe Lafourcade et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation
12 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 Chavanod FRANCE